

Un premier semestre toujours compliqué par les conséquences de la pandémie...

...et marqué par des investissements d'avenir qui pèsent sur ses coûts

Ormes, le 29 octobre 2021

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 28 octobre 2021 a arrêté les comptes semestriels de l'exercice.

En M€	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020
Chiffre d'affaires	6,53	6,40
Autres produits d'exploitation	1,09	0,52
Achats consommés	(2,05)	(1,95)
Charges de personnel	(5,09)	(4,47)
Autres charges d'exploitation	(2,83)	(2,08)
Impôts et taxes	(0,19)	(0,19)
Dotations amortissements et provisions	(0,22)	(0,27)
Résultat d'exploitation	(2,76)	(2,04)
Résultat financier	(0,16)	(0,09)
Résultat courant avant impôts	(2,92)	(2,13)
Résultat exceptionnel	(0,01)	0,32
Impôts sur les bénéfices	0,05	(0,01)
Part revenant aux minoritaires	-	-
Résultat net Groupe	(2,88)	(1,82)

Note : les comptes semestriels consolidés ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes

Chiffre d'affaires du premier semestre : 6,532 M€ (6,440 M€ en 2020)

Le premier semestre 2021 s'est inscrit, comme l'année 2020, dans un contexte compliqué : poursuite de l'épidémie de COVID-19, avec des conséquences directes et indirectes importantes pour le Groupe : hausse massive de prix des containers, des transports, de l'acier, fortes perturbations de la supply chain (délais, imprévisibilités, durcissement des conditions des fournisseurs), impossibilité de voyager dans nombre de pays, etc.

Outre le fait que le premier semestre est traditionnellement faible chez VERGNET, ces conditions ont pesé sur l'activité. Pour autant, avec ce chiffre d'affaires comparable à celui de 2020, le Groupe fait preuve d'une vraie résilience ; au-delà, et c'est essentiel, le Groupe a fortement préparé l'avenir proche et à long terme.

Sur le plan de l'activité, le carnet de commandes continue à bien se tenir (autour d'une quarantaine de millions d'euros), malgré la perte à l'été de 6 M€ de contrats à la Réunion et à Mayotte, faute d'avoir pu obtenir les cautions bancaires indispensables contractuellement....

Ce carnet de commandes est soutenu par le contrat AGADEZ dont la renégociation est en cours de finalisation, et qui comportera une hausse du prix et une augmentation de la part de VERGNET au sein du consortium dans la réalisation de la centrale. Il est aussi marqué par d'intéressantes avancées sur de plus petits contrats, et vers l'exploitation, ainsi que le prouve le succès à Ouvéa de notre filiale VERGNET Pacific. Celle-ci est très efficacement appuyée par la BCI, première banque de Nouvelle-Calédonie.

S'agissant de l'autre contrat important du Groupe en Afrique, celui d'Amdjarass (Tchad), après une année 2020 d'arrêt complet, du fait d'impayés considérables, le premier semestre 2021 a été marqué par la signature d'un contrat d'un an de maintenance de la centrale existante.

La Société attend la visite très prochaine de son client en France pour renégocier les conditions du contrat EPC (construction de l'extension de la centrale) à la lumière de l'expérience passée et des nouvelles conditions du marché.

Un résultat semestriel (- 2,8 M€) creusé par des actions de préparation de l'avenir

Le résultat semestriel consolidé s'établit à -2,8 M€. Les causes de ces pertes sont multiples et doivent être analysées :

1. **La sous activité** : traditionnellement, le premier semestre du Groupe dégage un chiffre d'affaires autour de 6 M€ insuffisant pour couvrir ses charges de structure. Cette sous activité est accrue par le fait que, hors Nouvelle-Calédonie et Niger, le Groupe ne dispose toujours pas des cautions nécessaires à son activité. Tant le travail des équipes commerciales que celle de réalisation de projets et de production se trouve ainsi bridé. Nous poursuivons activement les démarches pour la reconstitution de notre pool bancaire de garanties.

2. **Un siège trop lourd pour le niveau d'activité et compte tenu de la décentralisation engagée vers les filiales**

La décentralisation du Groupe vers des filiales existantes, créées récemment (Brésil, Wallis et Futuna) ou à créer (Océan Indien), s'avère très efficace tant sur le plan commercial qu'au plan opérationnel. Les clients ou prospects apprécient notre proximité.

Dans ces conditions, il convient d'adapter notre organisation à cette nouvelle donne. Cette adaptation est en cours depuis début 2021.

Ainsi les équipes centrales de Ormes se sont-elles allégées depuis le début de l'exercice. A la date de fin septembre, la masse salariale du siège aura été abaissée de 12% par rapport à 2020.

Cette politique d'allègement de charges de structure de toutes natures se poursuit au second semestre.

Elle occasionne, en revanche, des coûts de départs à hauteur de 600 k€ sur le premier semestre.

3. **Les frais de contentieux**

Le semestre a été particulièrement lourd en frais de contentieux. Ces frais, si parfois ils touchent des causes en défense pour VERGNET (tel que le contentieux NYSTA aux USA) concernent dans plusieurs cas des causes offensives. Il en est ainsi notamment de l'arbitrage introduit devant l'ICC à Genève pour obtenir le paiement de factures sur un client éthiopien et de l'instance engagée suite à la contestation par VERGNET de créances du redressement judiciaire ; les investigations que nous avons menées sur ces créances nous ont conduit, non seulement à les contester, mais aussi à assigner ce prestataire compte tenu de la manière dont ont été rendues ses prestations et établies lesdites factures. Nous n'excluons d'ailleurs pas de déposer une plainte pénale contre ce prestataire.

Au total, les frais de contentieux ont représenté 785 k€ au premier semestre dont 500 k€ sur des contentieux « offensifs ». Ce montant devrait baisser, les investigations et études des dossiers étant, pour l'essentiel, terminées.

4. **La poursuite des investissements de recherche-développement**

Le Groupe VERGNET a poursuivi, malgré les difficultés, ses investissements de recherche-développement. Ceux-ci concernent, au premier chef, le développement d'une éolienne plus puissante, plus économique et plus performante, et le développement de l'ECHLO 2, système léger et autonome de potabilisation de l'eau et de désinfection. Les dépenses correspondantes ont représenté, sur le premier semestre, respectivement 410 k€ et 240 k€.

La nouvelle éolienne a franchi avec succès au premier semestre l'étape de l'étude de faisabilité.

Elle va maintenant entrer dans l'étape des études détaillées.

L'ECHLO 2 a donné toute satisfaction lors des tests en situation réelle en France. Il est désormais testé en condition réelle par l'intermédiaire des filiales du Tchad et de la Nouvelle-Calédonie. Suite à ces tests terrain, nous passerons à la mise en production industrielle.

Une ligne de financement décisive pour franchir le cap du premier semestre et financer les actions offensives du Groupe

La décision des actionnaires de recourir dès fin février à une ligne de financement de 7 M€ maximum, a eu un rôle décisif pour financer les besoins du Groupe en trésorerie, et poursuivre les actions offensives (allègement des coûts, contentieux, R&D).

A la fin du premier semestre, 3 M€ auront été tirés. Au 30 juin, ils étaient convertis en actions nouvelles à hauteur de 2,35 M€. Au bilan, le capital a donc été augmenté à due concurrence, et il restait 0,65 M€ d'obligations convertibles, obligations qui ont été converties postérieurement au 30 juin. Ces opérations ont donc permis, bilantiellement, de compenser les pertes enregistrées au premier semestre.

Ces sommes auront notamment été utilisées pour plus de 60% des 3 M€ tirés à des actions positives : 0,7 M€ pour la R&D, 0,7 M€ pour l'adaptation de notre organisation et 0,5 M€ pour nos contentieux « offensifs ».

A la date du Conseil d'arrêté des comptes semestriels, VERGNET vient de tirer la sixième tranche de cette ligne de financement. La septième et dernière sera tirée d'ici la fin de l'année.

* *
*

Au total, dans un premier semestre compliqué, le Groupe VERGNET poursuit sa route en s'adaptant aux nouvelles conditions d'exercice de son métier et en mettant en œuvre les différents volets de sa stratégie. C'est un parcours exigeant, humainement et financièrement, que son management a pris à bras le corps et entend poursuivre activement.

* *
*

A propos de Vergnet SA

Le Groupe Vergnet est le spécialiste de la production d'énergies renouvelables : éolien, solaire, hybride. Fort de technologies uniques, le Groupe a développé l'Hybrid Wizard, un système hybride pilotant en temps réel la part d'énergies renouvelables injectée sur le réseau électrique en garantissant sûreté et sécurité de fonctionnement pour les réseaux insulaires ou isolés.

Le Groupe a installé plus de 900 éoliennes et 365 MW toutes énergies confondues. Il est présent dans plus de 40 pays et regroupe près de 200 collaborateurs en 11 implantations.

Vergnet est coté sur Euronext Growth depuis le 12 juin 2007.

Contacts

Groupe Vergnet

Président Directeur Général

Patrick WERNER

Tél : 02 38 52 59 98

p.werner@vergnet.fr